

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS*sur*

le postulat du 4 février 2021 de M. le Conseiller communal Roland Villard intitulé « Pour un plan de relance ainsi qu'une augmentation de l'offre culturelle à Yverdon »

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Monsieur le Conseiller communal Roland Villard a déposé le postulat mentionné en titre lors de la séance du Conseil communal du 4 février 2021. Ce postulat a été pris en considération et renvoyé à la Municipalité. Il a pour but :

- d'augmenter l'offre culturelle proposée à Yverdon-les-Bains ;
- de soutenir les artistes et les acteurs culturels ;
- de mettre sur pied d'égalité les privés et les institutions publics offrant des prestations culturelles.

Il invite également la Municipalité « à étudier l'opportunité de mettre en place un fonds de relance culturel alimenté soit par le budget de la culture (par exemple par des montants qui tombent suite à des annulations de manifestations, COVID oblige), soit par une nouvelle enveloppe spécifique, soit par l'activation de fonds, ce qui permettrait aux acteurs publics, associatifs ou privés, de faire des demandes de subventionnements partiels de certaines de leurs activités culturelles. Les demandes de subventionnement pourraient ensuite être soumises à la commission de culture sur le modèle de ce qui se fait aujourd'hui au travers du fonds de soutien à la création et à la diffusion. ». Son texte complet figure en Annexe 1.

1. Unification du Plan d'action et du plan de relance

Depuis 2020, de nombreuses villes romandes, dont Yverdon-les-Bains, ont mis sur pied différentes mesures urgentes de soutien au tissu culturel : maintien des subventions, aides cantonales et fédérales, soutiens complémentaires aux aides reçues des Cantons et de la Confédération, gratuité pour le public, etc.

Ces mesures ont certes permis de maintenir à flot la plupart des entreprises et des acteurs culturels. Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), on a toutefois constaté une baisse de 5% du nombre de travailleurs culturels au 31.05.2021 en comparaison à 2019 et une forte baisse de la fréquentation de la plupart des institutions culturelles. Les mesures prises ont aussi permis de maintenir le lien avec le public, mais elles n'apportent pas de solutions pérennes aux problèmes amplifiés par la crise : pas de statut d'artiste reconnu, mauvaise couverture sociale et mauvaise rémunération des travailleurs·euses dans la culture, inégalités salariales, manque de valorisation du travail de recherche artistique, manque de locaux, etc.

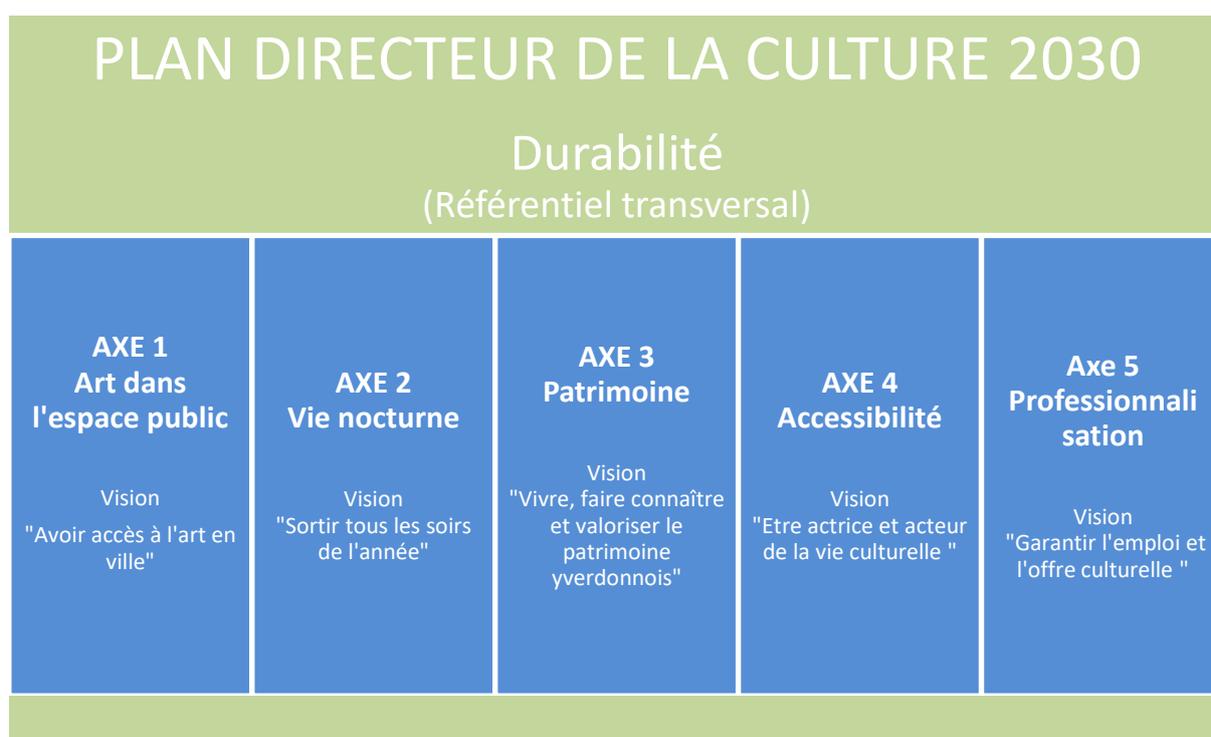
Dès lors, répondre à cette crise par des mesures ciblées est nécessaire. La Ville d'Yverdon-les-Bains a l'opportunité de répondre aux besoins du tissu culturel ainsi que de la population de manière pérenne, et non seulement ponctuellement par des aides uniques, en réalisant les

objectifs d'un plan de relance par le déploiement du plan d'action du Plan directeur de la culture (PDC-30).

Pour rappel, le PDC-30 a fait l'objet d'une communication au Conseil communal le 18 février 2021 en réponse au postulat PO19.01REP de M. le Conseiller communal Roland Villard intitulé « Pour la mise en place d'un plan directeur culturel : "Ensemble pour la culture" », dont le Conseil communal a pris acte le 25 mars 2021; il a également fait l'objet d'un communiqué de presse le 24 février 2021, qui peut être consulté sur le site internet de la Commune (<https://www.yverdon-les-bains.ch/fileadmin/documents/y/b/Culture/pdf/plan-directeur-culture-2030.pdf>). Le PDC 30 a été réalisé sur la base :

- du bilan de la politique culturelle menée depuis 2012 ;
- d'une analyse SWOT (forces, faiblesses, opportunités et menaces) de la culture. dans la région ;
- d'une démarche participative et consultative (CULTYV), qui a récolté les besoins et souhaits de l'ensemble de la population et du tissu culturel, social et économique local.

Ce plan directeur se résumer en cinq axes, exposés dans le graphique ci-dessous :



La réalisation du Plan d'action du PDC-30, qui permettra, d'ici 2030, de répondre aux différents besoins de manière durable et adaptée au contexte yverdonnois, s'inscrit donc dans les mêmes objectifs que ceux du plan de relance demandés par le postulat PO20.13 PO. La réalisation de ce Plan d'action servira donc de plan de relance pérenne en redynamisant la vie culturelle locale et en lui permettant de répondre non seulement aux défis de la période post-crise sanitaire COVID, mais également aux défis qui sous-tendent la vie culturelle yverdonnoise dans son ensemble.

2. Présentation du Plan d'action comme plan de relance pérenne

La Municipalité répond ainsi aux demandes du postulat PO20.13 PO par la réalisation d'un Plan d'action du Plan directeur de la culture. Afin de préciser plus clairement les actions prévues au cours de ces prochaines années, le PDC-30 sera décliné en deux plans d'action, le premier étant calqué sur la législature 2021-2026. Un deuxième plan d'action suivra pour la période 2026 à 2030.

Le premier plan d'action 2021-2026 se veut être une sélection ambitieuse d'éléments à réaliser à l'horizon 2026, afin de pouvoir réaliser en partie la vision fixée par le PDC-30. Ces actions permettront ainsi de mieux impliquer la population dans la vie culturelle, de renforcer et de dynamiser celle-ci au travers d'un soutien accru aux acteurs et actrices, qu'ils soient issus du tissu économique, associatif ou autre, ainsi que des artistes.

Pour ce faire, le Plan d'action prévoit ainsi une sélection de 30 actions prioritaires à réaliser. Ces 30 actions s'organisent autour des cinq axes ainsi que de leurs objectifs respectifs fixés dans le cadre du PDC-30. Ces actions sont présentées dans le tableau ci-dessous, organisées par axe et par objectifs. De plus, pour chaque action, la dernière colonne mentionne sa correspondance avec les trois objectifs du postulat :

- A. Augmenter l'offre culturelle proposée à Yverdon-les-Bains
- B. Soutenir les artistes et les acteurs culturels
- C. Mettre sur pied d'égalité les privés et les institutions publiques offrant des prestations culturelles.

Art dans l'espace public	Rendons la culture accessible sur l'ensemble de la commune	1	_ Mettre en œuvre les "Cabines d'expression"	A,B
	Incitons les artistes et les institutions à aller à la rencontre de la population	2	_ Participer au projet des Espaces publics à 5 minutes	A
	Appliquons le règlement du Pourcent culturel	3	_ Réaliser les projets du Pour cent culturel	A
La Vie nocturne	Créons les Assises de la vie nocturne	4	_ Organiser les Assises de la vie nocturne	A,B,C
	Encourageons la création de lieux culturels nocturnes	5	_ Expérimenter des activités nocturnes culturelles et sportives à Sports 5	A,B
	Développons l'offre nocturne, notamment l'offre cinématographique et l'accueil dans les théâtres	6	_ Développer l'Offre nocturne d'après spectacle	A
		7	_ Pérenniser l'infrastructure de l'Amalgame	A,B
8		_ Développer l'offre cinématographique en ville	A,B,C	
Le Patrimoine	Dynamisons notre centre-ville historique	9	_ Développer les Rdv des terrasses	A,B,C
	Participons au développement du tourisme local et régional	10	_ Dynamiser La Marive	C
	Valorisons notre patrimoine matériel et immatériel	11	_ Développer une communication commune de l'offre muséale yverdonnoise	B
		12	_ Valoriser les manifestations traditionnelles	B

L'Accessibilité	Incluons tous les publics dans notre offre et notre communication	13	_Mettre en œuvre le mandat "Yverdon culture accessible"	A
		14	_Renforcer le soutien à la médiation	A
		15	_Développer une offre pour les nouveaux citoyens et habitants	A
		16	_Promouvoir la Carte Caritas	A
	17	_Développer une plateforme web d'info, d'échanges et de valorisation de la culture.	B	
	18	_Digitaliser le système de réservation des salles communales	B	
	Soutenons la participation	19	_Valoriser le bénévolat	B
		20	_Développer les soutiens aux familles pour faciliter l'accès aux formations musicales	B
		21	_Encourager de nouvelles manifestations locales et participatives	A,C
La Professionnalisation	Mutualisons nos forces et nos ressources	22	_Créer des partenariats entre culture et médias.	B
		23	_Créer des partenariats entre culture et entreprises	C
		24	_Mettre en œuvre le fonds culturo-sportif	B
		25	_Mettre en œuvre une pratique de juste rémunération des professionnels de la culture	B
	26	_Redéfinir les critères de subventionnement sous l'angle de la durabilité	B	
	Encourageons la formation et la relève	27	_Soutenir la formation des professionnels de la culture	B
		28	_Faciliter l'accès à des locaux pour les artistes	B
	Pérennisons l'existant	29	_Moderniser les infrastructures culturelles communales	B
		30	_Répondre aux besoins de locaux des institutions culturelles non communales	B

La grande majorité de ces actions seront réalisées sur le budget actuel du Service de la culture (SCU), grâce notamment aux augmentations validées dans le cadre du budget 2022. Une minorité d'entre elles (actions en jaune dans le tableau) nécessitent un engagement budgétaire complémentaire de la part de la Ville. Les montants liés à ces nouveaux projets seront portés au budget dans les prochaines années ; ceux-ci ne pourront être réalisés que dans la mesure du budget alloué à cet effet.

Le Plan d'action, qui reprend et complète les éléments ci-dessus, figure en Annexe 2.

3. Communication à la population

Afin de permettre à la population de prendre connaissance du Plan d'action et de suivre au mieux sa réalisation, celui-ci sera disponible en version numérique dès le 12 mai 2022. Une plateforme numérique lui est dédiée dans la continuité du graphisme réalisé pour le PDC-30. Cette page sera disponible sur la plateforme web CULTYV (<https://www.yverdon-les-bains.ch/cultyv/>) dès le 12 mai 2022. Cette plateforme est déjà utilisée par le Service de la

culture comme interface d'information avec les acteurs et actrices culturels ainsi que la population.

Par souci de transparence, cette plateforme permettra à tout un chacun de retrouver, sous chaque axe, l'ensemble des actions prioritaires prévues, accompagnées d'un court texte descriptif, ainsi que d'une vignette indiquant l'état de l'action. Cette vignette permettra également à la population de savoir quelles actions sont en attente de l'obtention de montants complémentaires au budget pour les prochaines années, afin d'en clarifier les possibilités de réalisation.

4. Conclusion

Le domaine culturel a été énormément fragilisé par la pandémie de coronavirus COVID-19. C'est pourquoi il est d'autant plus important, non seulement de soutenir et de faire vivre la culture aujourd'hui, mais également de créer des conditions favorables à son développement sur le long terme. C'est ce que cherche à faire le Plan d'action, en créant les conditions d'un développement pérenne et serein de la vie culturelle yverdonnoise, en soutenant au mieux les actrices et acteurs culturels, mais également la population yverdonnoise au sens large, en lui permettant de participer davantage à la vie culturelle.

Le Plan d'action 2021-2026, tel que validé par la Municipalité, répond ainsi aux demandes du postulat.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Le Conseil communal prend acte du rapport sur le postulat du 4 février 2021 de M. le Conseiller communal Roland Villard, intitulé « Pour un plan de relance ainsi qu'une augmentation de l'offre culturelle à Yverdon ».

Article 2 : Le Conseil communal prend acte du Plan d'action 2021-2026 du Plan directeur de la culture et de son adoption comme plan de relance pérenne.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :


P. Dessemontet



Le secrétaire :


F. Zürcher

Annexes :

- (1) Postulat PO20.13PO
- (2) Plan d'action 2021-2026 du Plan directeur de la culture

Déléguée de la Municipalité: Mme Carmen Tanner, vice-syndique.

Proposition amendement CC 04.02.2021

Postulat : Pour un plan de relance ainsi qu'une augmentation de l'offre culturelle à Yverdon

Postulat au sens de l'article 69 lettre A de notre règlement

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les municipaux, chers collègues,

La ville d'Yverdon soutient quelques lieux de culture tels que l'Amalgame ou les salles de théâtres, alors que les acteurs culturels privés ne sont pas soutenus quand bien même ils contribuent au développement de l'offre culturelle.

En cette année de crise sanitaire difficile pour beaucoup, il est sans doute temps d'entamer une nouvelle réflexion sur la répartition et le montant des subventions entre les différents acteurs culturels. Il est peut-être aussi temps d'amener une concurrence qui saura dynamiser la vie culturelle yverdonnoise.

Le plan directeur du sport a amené une nouvelle approche dans la distribution des subventions et permet à de nombreux petits clubs sportifs de faire des demandes de subventionnements partiels pour certains de leurs investissements.

Des acteurs de la culture privée tels que salles de spectacle, bars ou cinémas offrent souvent eux aussi dans leur programmation des événements d'intérêt culturel et ceux-ci pourraient être plus nombreux si on les y encourageait. On l'a vu dans d'autres domaines, une certaine dose de libéralisation amène généralement une augmentation des offres dans les domaines concernés.

Nous pourrions imaginer que par saison culturelle, des établissements publics établissent leur programme culturel et le soumettent, par exemple à la commission culturelle, dans le but d'obtenir un subventionnement partiel des cachets des artistes.

La commission culturelle examine déjà des demandes de subventionnements et répartit à des artistes le fonds de soutien selon des critères définis. L'idée serait de s'inspirer de ce modèle et ainsi de permettre à des acteurs culturels privés d'obtenir des subventionnements pour soutenir une partie de leur programmation culturelle.

Ce serait une incitation aux acteurs privés à accroître et diversifier leur offre culturelle, mais également un moyen de soutenir un secteur particulièrement fragilisé cette année. Secteur où souvent les emplois sont précaires. Cela permettrait également à de plus nombreux acteurs d'avoir une chance d'accéder aux fonds culturels et contribuerait à porter l'image d'une culture populaire, locale, pour tous et toutes.

En conclusion ce postulat a pour but :

- Augmenter l'offre culturelle proposée à Yverdon-les-Bains
- Soutenir les artistes et les acteurs culturels
- Mettre sur pied d'égalité les privés et les institutions publics offrant des prestations culturelles

Par le biais de ce postulat, nous invitons la municipalité à étudier l'opportunité de mettre en place un fonds de relance culturel ~~alimenté par le budget de la culture~~ alimenté soit par le budget de la culture (par exemple par des montants qui tombent suite à des annulations de manifestations, COVID oblige), soit par une nouvelle enveloppe spécifique, soit par l'activation de fonds, ce qui permettrait aux acteurs publics, associatifs ou privés, de faire des demandes de subventionnements partiels de certaines de leurs activités culturelles. Les demandes de subventionnement pourraient

Proposition amendement CC 04.02.2021

ensuite être soumises à la commission de culture sur le modèle de ce qui se fait aujourd'hui au travers du fonds de soutien à la création et à la diffusion.

Je vous remercie de votre attention et vous invite, Chers Collègues, à soutenir mon postulat.

Roland Villard

PLAN D'ACTION 2021-2026 DU PLAN DIRECTEUR DE LA CULTURE

ESPACE PUBLIC

1. 1, 2, 3 cabines d'expression

Depuis 2021, la Ville d'Yverdon-les-Bains est l'heureuse propriétaire de trois ex-cabines téléphoniques. Ces micro-espaces, désormais dédiés à l'art, sont habités depuis janvier 2022 par des projets sélectionnés par la Commission culturelle. Les avez-vous déjà visitées ?

2. Espaces publics à 5 minutes

Des espaces publics accueillants à 5 minutes de marche chrono ! Six services de la Ville (urbanisme, sports et activité physique, jeunesse et cohésion sociale, travaux et environnement, culture et le bureau de la durabilité) s'allient en vue d'atteindre un même objectif : améliorer la qualité de vie à Yverdon. Le Service de la culture veille à la concrétisation du volet culturel de ce projet-modèle soutenu par la Confédération.

3. Pourcent culturel en action

La culture doit faire partie intégrante des grands projets urbanistiques, de construction ainsi que de rénovation actuels et futurs de la Ville, et le [Pourcent culturel](#) est là pour s'en assurer. Le Centre d'art contemporain d'Yverdon, avec sa nouvelle responsable en art public s'attèle d'ores et déjà aux prochains projets, notamment celui du Collègue des Rives et celui de la nouvelle Passerelle sur la Thièle (entre Bel-Air et la Coop). À découvrir prochainement !

VIE NOCTURNE

4. Des Assises pour la vie nocturne

Avis aux idées lumineuses pour développer la vie culturelle jusque tard dans la nuit ! La Municipalité souhaite mettre sur pied des Assises de la vie nocturne, qui inviteront services communaux et partenaires du milieu de la nuit yverdonnois à développer une offre nocturne diversifiée et inclusive.

Sous réserve de ressources supplémentaires

5. Expérimenter la culture à Sports 5

Et si Sports 5 devenait un laboratoire du bien-vivre ? Les acteur-trices culturel-les et sportif-ives sont invité-es à s'emparer des grands espaces qu'offre cette ancienne friche industrielle. Elles et ils collaboreront, expérimenteront, innoveront pour en faire un lieu d'activités diurnes et nocturnes dédié aux Yverdonnois-es.

6. L'après-spectacle s'active !

Spectatrices et spectateurs, prenez garde : vous ne décollerez plus du Théâtre Benno Besson et de L'Echandole. Les deux institutions municipales souhaitent étoffer les moments de convivialité avant et après leurs spectacles.

7. Coup de jeune pour l'Amalgame

La salle de concert doit faire peau neuve pour accueillir jeunes et moins jeunes dans des conditions optimales. Ces travaux de rénovation seraient entrepris dans le cadre du développement du site de Sports 5.

Sous réserve de ressources supplémentaires

8. Au ciné !

Comment développer l'offre cinématographique ? L'implication de la Ville est-elle souhaitable, voire nécessaire ? Comment toucher toutes les franges de la population ? Le Service de la culture souhaite

mener une réflexion en étroite collaboration avec les milieux du cinéma locaux afin de mettre en place des actions de développement et des soutiens ciblés.

Sous réserve de ressources supplémentaires

PATRIMOINE

9. Rendez-vous en terrasse

Acteurs et actrices culturel·les, sociétés locales, commerçant·es et restaurateur·trices joignent leurs forces pour faire des [RDV des terrasses](#) l'événement incontournable de l'été à Yverdon. Cette initiative de la Municipalité a pour vocation de favoriser le développement économique ainsi que l'attractivité du centre-ville historique.

10. La Marive se dynamise !

La Marive se transforme en terrain d'expérimentation : la créativité des secteurs culturels, sociaux, sportifs et économiques locaux est mise à contribution pour réinventer l'accueil du public, élargir la clientèle, créer des événements et rafraîchir l'image de cette salle emblématique yverdonnoise.

11. Quoi d neuf au musée ?

Le Service de la culture souhaite encourager la création d'un dispositif de communication commun aux musées yverdonnois. Sa mission : donner une meilleure visibilité aux expositions et autres activités auprès de la population et des personnes en visite.

12. Soutien aux trésors immatériels yverdonnois

Pour soutenir les traditions du cru, le Service de la culture encouragera les manifestations telles que les Brandons, l'Abbaye ou encore le 1^{er} août à l'innovation et à la durabilité.

ACCESSIBILITÉ

13. Yverdon culture accessible

De 2022 à 2023, Yverdon-les-Bains s'associe au Canton de Vaud ainsi qu'à différents partenaires pour améliorer l'accessibilité des lieux culturels aux personnes en situation de handicap. Cette démarche inédite se décline en trois étapes : 1) créer une commission consultative ayant pour rôles de constituer un réseau et d'impliquer les personnes en situation de handicap dans les réflexions, 2) former et sensibiliser les équipes des institutions culturelles, 3) soutenir la mise en œuvre de propositions concrètes d'amélioration de l'accessibilité aux institutions culturelles.

14. Soutien à la médiation

Vous avez toujours rêvé d'une culture accessible à toutes et tous ? Le Service de la culture aussi. Il soutiendra les actrices et acteurs culturels locaux dans leurs initiatives pour atteindre des publics encore peu présents dans leurs institutions et à leurs événements.

15. Premiers pas culturels à Yverdon

En partenariat avec le Service jeunesse et cohésion sociale et celui des sports et de l'activité physique, le Service de la culture développera une offre pour les personnes nouvellement installées dans la commune ainsi que les nouvelles et nouveaux citoyen·nes. Cette dernière les invitera à découvrir les nombreuses activités culturelles, sportives et sociales de leur ville.

16. Carte Culture Caritas

La [Carte Culture Caritas](#) permet de bénéficier jusqu'à 70% de réduction sur des événements culturels, formations et cours de sports. Elle n'est toutefois utilisée que par 4'000 des 15'000 Yverdonnois·es qui y ont droit. Pour y remédier, le Service de la culture, en collaboration avec le Service des sports et de l'activité physique et le Service jeunesse et cohésion sociale, renforcera cette offre essentielle.

17. Plateforme culturelle en ligne

Le Service de la culture souhaite fusionner l'agenda emoi.ch avec le site sur lequel vous vous trouvez, cultyv.ch. Cette nouvelle plateforme, destinée au public, aux acteurs et actrices culturelles ainsi qu'aux artistes, deviendra le carrefour de l'offre culturelle du Nord vaudois. Vectrice de partage, de mutualisation et de valorisation, elle pourrait par ailleurs simplifier les démarches pour l'organisation d'événements culturels aux professionnel·les et aux amateur·trices.

Sous réserve de ressources supplémentaires

18. Réserver une salle en cinq clics

Trouver un espace est le point de départ de nombreuses aventures culturelles. Un nouveau système de réservation en ligne fournira une vue d'ensemble sur l'offre disponible et facilitera la location des salles communales.

19. Valorisation du bénévolat

Sans bénévolat, nombre d'événements culturels n'existeraient pas. Pour encourager les Yverdonnois·es à s'investir dans la vie culturelle de leur Cité, le Service de la culture mettra sur pied un dispositif d'encouragement et de valorisation du bénévolat en collaboration avec le Service des sports et de l'activité physique ainsi qu'avec le Service jeunesse et cohésion sociale.

20. Pratiques artistiques encouragées

Depuis 2022, les familles dont les enfants souhaitent pratiquer la musique au Conservatoire de Musique du Nord vaudois ou à l'École de Musique et Harmonie Avenir Yverdon-les-Bains (EMAY) bénéficient d'un nouveau système de subsides.

21. Culture locale

Vous souhaitez concrétiser un projet de manifestation estampillée locale, participative et durable, mais vous manquez de ressources ? Le Service de la culture souhaite développer un nouveau dispositif d'accompagnement et de soutien.

Sous réserve de ressources supplémentaires

PROFESSIONNALISATION

22. Plus de visibilité pour la culture

Dans le cadre d'un partenariat expérimental développé sous l'impulsion du Service de la culture, le journal *La Région*, en collaboration avec la *Radio Nord vaudois*, réserve dès à présent une place de choix à la culture dans ses pages. Une manière de toucher les publics non avertis et de valoriser au niveau régional la qualité du travail de l'ensemble des acteurs et actrices culturelles.

23. Culture et entreprises

Le Service de la culture entend tisser des liens entre actrices et acteurs culturels et économiques au travers d'un nouveau système de soutien à l'innovation. Tous les coups sont permis : exposition organisée dans un magasin, performance artistique en entreprise, team building et rencontre professionnelle lors de manifestations culturelles, etc.

24. Podium pour les talents régionaux

Le Fonds culturo-sportif, ce sont des prix sportifs et culturels régionaux, trois bourses dédiées aux sportif·ives et trois bourses pour les artistes. Créé en 2022 sur l'initiative de la Ville d'Yverdon-les-Bains par l'Association des Syndics du Jura-Nord vaudois, il est financé par les 73 communes du District du Jura-Nord vaudois et complète le Prix culturel régional. Le Service de la culture, en collaboration avec le Service des sports et de l'activité physique ainsi que les communes du Nord vaudois, coordonne l'organisation des prix et des bourses culturelles.

25. La juste rémunération des artistes

Exercer sa profession et pouvoir en vivre, c'est le combat quotidien de nombreux et nombreuses artistes et autres professionnel·les de la culture. Pour favoriser leur juste rémunération, le Service de la culture adapte les conventions liant les acteur·trices culturel·les et la Municipalité aux nouvelles règles de subventionnement.

26. Des critères durables

La culture améliore le climat social, contribue à la qualité du cadre de vie et favorise l'émergence d'une société plus consciente et solidaire. Elle peut faire un pas de plus et s'emparer des enjeux climatiques, par exemple en optant pour des solutions de transport durables et des fournisseurs locaux. Le Service de la culture accompagne les acteurs et actrices des milieux culturels yverdonnois sur cette voie, notamment en intégrant la durabilité à ses critères de subventionnement.

27. Formation continue

Avis aux acteurs et actrices culturelles qui souhaitent aiguïser leur sensibilité aux enjeux de durabilité et d'accessibilité, renforcer certaines de leurs compétences ou se professionnaliser : des formations diverses et variées seront financées par le Service de la culture.

Sous réserve de ressources supplémentaires

28. Des ateliers pour les artistes

Le Service de la culture souhaite répondre au besoin criant de locaux de création et de recherche artistiques. Pour ce faire, toutes les solutions seront étudiées : mise à disposition de nouvelles solutions de location d'espaces, revalorisation de locaux vides appartenant à la Ville ou création de bourses spécifiques pour le loyer de locaux de création et de recherche.

Sous réserve de ressources supplémentaires

29. Des infrastructures modernisées

Pour améliorer les conditions de travail de leurs équipes et l'accueil de leurs publics, des travaux seront réalisés en partenariat avec le Service des bâtiments dans quatre des cinq institutions culturelles communales. La Bibliothèque publique et scolaire sera rénovée et ses espaces repensés. Les infrastructures de l'Echandole seront révisées. L'intérieur du Théâtre Benno Besson sera également remis à neuf. De même, la dynamisation de La Marive s'accompagnera d'une mise à jour de ses infrastructures.

30. Locaux pérennes pour les institutions culturelles

À l'instar du MuMode, de la Dérivée, des Artpenteurs, des Guggens, des Brandons, du Castrum ou encore du Conservatoire de Musique du Nord vaudois : de nombreuses institutions et associations ne bénéficient actuellement pas de locaux adaptés à leurs besoins. Le Service de la culture souhaite s'engager, en partenariat avec les institutions concernées et le Service des bâtiments, à trouver des solutions. Locaux mutualisés, bâtiments et espaces appartenant à la Commune, aides à la location... toutes les pistes seront explorées.

Sous réserve de ressources supplémentaires